

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

Séance n° 45 du lundi 3 septembre 2012, 11h00, salle 107 du Château

Présent-e-s

Mmes Nadine Richon (vice-présidente)
 Patrizia Ponti
 Mathilde Falzone (prise du PV)

MM Hugues Poltier (président)
 Emmanuel Fernandes
 Micha Hersch
 Christophe Mager
 Pierre Goloubinoff

Excusé-e-s

Mme Magdalena Burba
 Silvia Mancini

MM Raphaël Célis
 André M. Kuhn
 Patrick Michaux

Ordre du jour

- 1) **APPROBATION DU PV DU 18 JUIN 2012..... 2**
- 2) **PLAN EGALITE, PRISE DE POSITION DE LA COPERS 2**
- 3) **QUESTIONNAIRE : FINALISATION 3**
- 4) **MONTANT DES FRAIS DE REMBOURSEMENT DE DEMENAGEMENT ; DIFFERENCIE SELON LE STATUT ; VOTE SUR CETTE QUESTION PAR LA COPERS..... 3**
- 5) **RENOUVELLEMENT DE LEUR MANDAT PAR LES MEMBRES AU TERME DE LEUR PREMIERE MANDATURE ET CAMPAGNE D'ELECTION 3**
- 6) **DIVERS..... 4**

Accueil

Monsieur Poltier souhaite la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

1) Approbation du PV du 18 juin 2012

Le procès-verbal du 18 juin 2012 est adopté.

2) Plan égalité, prise de position de la Copers

Nous avons reçu un document de Mme Brander intitulé Plan d'action de l'Unil pour l'égalité entre femmes et hommes 2013-2016. Le président souhaite savoir s'il y a des remarques concernant ce document.

Selon ce document, l'un des objectifs de l'Unil est d'arriver à 40% de personnel féminin pour 2016; ce sera évidemment évolutif.

Selon certains membres, d'autres procédures que les quotas pourraient être mises en place.

Les mesures possibles : il y a la proposition de renforcer les crèches mais cela restera de toute façon insuffisant.

Selon un membre, il y a des bons éléments dans ce rapport mais il manque toutefois certaines choses comme par exemple la diminution de l'importance du critère de mobilité dans les facteurs de sélection.

Le président souligne qu'il faudrait qu'on arrive à une certaine position de la Copers sur les points fondamentaux. La question est : est-ce que la Copers est d'accord que l'Unil doit s'efforcer d'augmenter le pourcentage de personnel féminin ? Et qu'est-ce qu'il y aurait à changer ou améliorer ?

Après discussion, il en ressort que de manière générale le rapport est bon et que les membres sont d'accord avec les buts que l'Unil se propose d'atteindre pour 2016 concernant l'égalité hommes-femmes mais ils ont toutefois quelques suggestions d'ajouts ou de modifications. La Copers suggère donc

- que l'Unil devrait mettre en place une liste de critères clairs en terme d'égalité. Le plan d'action parle de « manque d'encouragement » à l'égard des femmes mais des précisions devraient être apportées. De plus, il ne faut pas seulement instaurer des mesures de soutien logistique mais des modifications du système en vigueur. Par exemple, nous pourrions envisager une modification des critères de nomination des professeurs qui sont souvent basés sur le nombre de publications ou le parcours de mobilité de la personne. Il faudrait pondérer ces critères de publication et de mobilité par d'autres critères. En effet,

pour les femmes, la mobilité se révèle souvent plus difficile, surtout si elles ont déjà des enfants.

- de créer plus de temps partiel académique, spécialement pour les postes de professeurs ordinaires.
- de prévoir plus de postes intermédiaires stables à plein temps ou à temps partiel.
- de tenter d'élargir le soutien logistique à la prise en charge des enfants en bas âge : crèches, mamans de jours, ...
- Une autre suggestion faite par un membre serait d'étudier l'idée d'un congé parental qui soit partageable entre la mère et le père.
- Selon un membre, il serait bien aussi d'intégrer la Copers aux discussions et avancées du plan d'action.

3) Questionnaire : finalisation

Ce point ne peut pas être abordé et sera traité lors de la prochaine séance.

4) Montant des frais de remboursement de déménagement ; différencié selon le statut ; vote sur cette question par la Copers

Pour rappel, une directive de la direction nous a été présentée qui était de favoriser la relève académique par des montant de remboursement des frais de déménagement. Ce remboursement est, pour les professeurs, d'une somme maximale de 10 000 CHF. Pour les MER, c'est un maximum de 3000 CHF qui peut être remboursé et pour les MA ce sera un forfait. Ce forfait sera de 500 CHF pour ceux qui n'ont pas d'enfants et de 1000 CHF pour ceux qui en ont. Cette mesure ne concerne que les déménagements qui ont lieu dans les douze mois qui suivent l'engagement de la personne à l'Unil. Les frais sont à la charge des Facultés.

La Copers a noté que c'est en effet une bonne chose mais ne voit pas la nécessité de faire des différenciations aussi élevées en fonction du statut.

5) Renouvellement de leur mandat par les membres au terme de leur première mandature et campagne d'élection

Mme Ponti, MM Goloubinoff, Michaux et Fernandes ont déjà effectué deux mandats et ne peuvent donc pas se représenter en vertu du règlement. Mme Burba a démissionné, tout comme M. Celis, qui va prendre sa retraite sous peu. M. Hersch ne se représentera pas car il va quitter l'Unil. Mme Mancini ne se représentera pas, tout comme MM Mager. La question reste

ouverte pour le président Hugues Poltier et la vice-présidente Nadine Richon.

Concernant la campagne pour les prochaines élections, il faudrait discuter du plan d'action qui avait été mis en place lors des élections précédentes. **Il faudrait retrouver les informations pour la prochaine séance.**

6) Divers

Concernant le nouveau site de la Copers, il semble beaucoup mieux et plus « efficacement utilisable » que le précédent.

La séance est levée à 12h55.